L'idée d'une Société formée sur ce principe, et proprement conduite, mérite toute l'attention du public ; parceque, d'un côté, elle fournit l'attention aux classes industrielles de retrancher périodiquement de leurs revenus, des petites ou des grosses sommes qui sont placées pour elles par la Société, et qui, après un certain temps leur sont remises en forme d'accumulation, sans avoir eu le trouble de chercher des placements convenables. Tandis que de l'autre côté, l'argent souscrit étant avancé à quelques-uns des autres membres, les met en état d'acheter des maisons ou propriétés semblables, et de repayer l'emprunt par petits versements périodiques d'un certain nombre d'années.

Les Institutions Charitables, les Sociétés de bienfaisance, les Syndics de Paroisses ou Marguilliers de Fabriques qui ont des dettes à rencontrer ou tous autres corps, requérant un fonds de réserve, trouveront décidément un avantage supérieur à tout autre placement en s'adjoignant à une Société de Bâtisses Permanente bien conduite.

Pareillement les artisans, les serviteurs de hautes familles, les assistants-ouvriers, l'homme de profession, et les personnes d'une fortune modérément indépendante, peuvent tous largement profiter de ces institutions ; ils feront ainsi des épargnes qu'ils accumuleront graduellement à intérêt composé et d'une manière sûre.

L'on dit fréquemment qu'il serait inconsidéré pour les personnes dans le commerce de joindre une Société de Bâtisses, lorsqu'elles peuvent jouir d'un plus grand intérêt dans leurs affaires pour chaque louis qu'elles y placent ; mais il faut qu'il y ait une limite, et dans neuf cas sur dix, l'on trouvera qu'une accumulation d'argent de temps à autre par l'occasion fournie dans ces Sociétés, sera éventuellement plus productive. Dans le commerce, l'on trouvera avantageux d'être capable de faire quelques économies, plutôt que de les dissiper en folles dépenses par petites sommes.

On ne peut pas dire que le paiement de petits montants périodiques de cette façon puisse vraisemblablement intervenir avec le capital du commerce, ni même que ces petites sommes puissent y être d'un avantage quelconque ; mais au contraire, ce serait un moyen de prélever un capital de temps à autre pour des besoins de commerce, vu que le prêteur a le grand avantage de retirer son argent en aucun temps, lorsqu'il lui paraît être d'une plus grande utilité ailleurs, et il peut alors prendre de nouvelles actions, et commencer à épargner de nouveau.

L'on doit donc convenir que ces Institutions méritent le support et l'encouragement qu'elles ont déjà reçus, et qu'elles sont calculées être un moyen précieux d'encourager ceux qui sont naturellement économes, aussi bien que ceux qui désirent emprunter de l'argent, en faisant persévérer les uns dans leurs habitudes de prévoyance et